

**Nombre de membres****en exercice:** 23**Présents :** 18**Votants:** 23**Séance du 11 février 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le onze février l'assemblée régulièrement convoquée le 11 février 2023, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Michel PORTENEUVE, Thierry DALLE, Djuwan ARMANDET, Daniel BERTHEOL, Fabienne FARRADECHE, Jerome LUSSERT, Vincent MENINI, Marie-Laure TIBLE, Magalie CLAVEL, Vincent POUZOL, Corine CHARBONNIER, Florian CHALMETON, Ghyslaine PRADEL, Franck PANAFIEU, Valérie GINHAC, Didier DELORME, Laurence PINCHE, Gerard SISTEL

**Représentés:** Anne PRADINES par Florian CHALMETON, Marc ALBARET par Djuwan ARMANDET, Marie-Ange CHARBONNIER par Corine CHARBONNIER, Aline CHANSON par Jerome LUSSERT, Christophe COLLE par Franck PANAFIEU

**Excuses:****Absents:****Secrétaire de séance:** Gerard SISTEL

Objet: demande d'engagement de la procédure de défusion de la commune nouvelle de NEUSSARGUES-EN-PINATELLE en vue du rétablissement des cinq Communes historiques de CELLES, CHAVAGNAC, CHALINARGUES, NEUSSARGUES-MOISSAC, et SAINTE-ANASTASIE - DEL 2023 001

En 2016, par délibérations concordantes, les conseils municipaux de CELLES, CHALINARGUES, CHAVAGNAC, NEUSSARGUES-MOISSAC et SAINTE-ANASTASIE avaient demandé au Préfet du CANTAL la possibilité de se regrouper en commune nouvelle au sens de la loi de 2010. Cette fusion a été actée par arrêté préfectoral du 21 septembre 2016 modifié, et ainsi la Commune Nouvelle de « NEUSSARGUES-EN-PINATELLE » a pris forme lors de la réunion d'installation du nouveau conseil municipal - regroupant les 5 conseils municipaux préexistants - du 2 décembre 2016, les « **communes historiques** » **bénéficiant du statut de communes-déléguées.**

Dès sa création, la commune nouvelle de Neussargues en Pinatelle a rencontré de grosses difficultés avec pour conséquence de nombreuses tensions et des conflits entre élus, associations, écoles, habitants ...

La commune nouvelle n'a pas été acceptée par les habitants, voire plutôt rejetée par une grande majorité, et le sentiment d'appartenance à la même commune est aujourd'hui inexistant au sein de la population qui exprime clairement le fait que la création de la commune nouvelle est à l'origine des divisions, conflits et dysfonctionnements rencontrés depuis l'origine.

Entre 2017 et 2020, plusieurs réunions du conseil municipal n'ont pu se tenir faute de quorum et lorsqu'il était atteint, le nombre de conseillers présents était souvent faible.

Cette situation d'échec global a conduit à l'échec de la liste menée par la maire sortante aux élections municipales de 2020, qui compte 5 élus d'opposition, et à la mise en place d'une équipe nouvelle composée de 18 élus.

Depuis cette élection et tout au long des 3 dernières années, loin de s'apaiser, les tensions et conflits se sont poursuivis et aggravés, conduisant à des manifestations, invectives, agressions verbales, dépôts de plaintes ...créant une situation pour le moins inquiétante et aujourd'hui devenue à risque.

Au-delà de la scission au sein de l'équipe majoritaire ayant remporté les élections de 2020, au-delà des nombreuses délibérations proposées par le maire et rejetées par une majorité d'élus, au-delà du rejet des budgets 2022, au-delà des nombreux courriers et recours adressés au préfet et services de l'Etat, ... un climat de tension - voire de haine - s'est durablement installé au sein de la commune nouvelle, au-delà des seuls élus, pouvant faire craindre des dérapages futurs.

Quelles qu'en soient les raisons : commune trop étendue (près de 10 000 hectares et 41 villages ou hameaux), création sans véritable concertation avec les habitants, échec de la gouvernance par les équipes municipales successives, .... compte-tenu de l'échec de la fusion et vu la situation d'extrême tension qui en résulte, il est aujourd'hui évident que la priorité et l'urgence sont de rechercher la solution permettant d'apaiser durablement la situation et de mettre fin à l'escalade des tensions et conflits dont on ne peut prévoir l'issue.

C'est pour créer les conditions d'un apaisement durable au sein de la population qui exprime clairement comme cause à la situation actuelle, une commune nouvelle à une échelle trop importante,

c'est pour retrouver une gouvernance du territoire apaisée et efficace, et dans le seul objectif de l'intérêt général,

c'est pour éviter tout risque qui pourrait survenir en raison d'une situation devenue délétère,

qu'il est proposé de mettre fin à la commune nouvelle de Neussargues en Pinatelle telle qu'elle a été créée en 2016, en la défusionnant pour, dans un premier temps revenir aux cinq communes historiques de CELLES, CHALINARGUES, CHAVAGNAC, NEUSSARGUES-MOISSAC et SAINTE-ANASTASIE, avant

d'envisager éventuellement par la suite une ou deux communes nouvelles sur des périmètres mieux adaptés et faisant l'objet d'un large consensus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de NEUSSARGUES EN PINATELLE, par **4 voix CONTRE** (Ghyslaine PRADEL, Franck PANAFIEU, Valérie GINHAC, Christophe COLLE) et **19 voix POUR**,

**DEMANDE à Monsieur le Préfet d'engager et de conduire le plus rapidement possible la procédure permettant de défusionner la commune nouvelle et de rétablir les communes déléguées actuelles dont les périmètres sont parfaitement identifiés**, dans la plénitude de l'autonomie de droit commun des 5 communes historiques de CELLES, CHALINARGUES, CHAVAGNAC, NEUSSARGUES-MOISSAC et SAINTE-ANASTASIE, telles qu'elles existaient avant la création de la commune nouvelle.